

# Cercle des DRH 2iE

## Qu'est-ce que le Cercle des DRH ?

Dans le cadre de la démarche continue d'adéquation formation-emploi de 2iE, il a été créé lors des Journées Entreprises 2014 : le Cercle des DRH. Ce Cercle doit être vu comme un espace de dialogue et de réflexion autour de l'employabilité et des compétences avec les partenaires professionnels œuvrant dans les métiers de l'EAU, l'ENVIRONNEMENT, l'ENERGIE, le GENIE CIVIL et les MINES.

Il s'agit d'instaurer un double cadre propice à la fois à cette démarche prospective qui permettra d'anticiper via la formation, les besoins en compétences du marché à plus ou moins long terme dans les domaines susmentionnés d'une part, et d'autre part d'assurer une veille sur l'employabilité des diplômés de 2iE en ajustant les compétences visées à la dynamique des métiers et des emplois.



## Quels objectifs ?

- > Alimenter la réflexion sur les curricula en donnant la parole aux DRH et aux dirigeants d'entreprises.
- > Faciliter l'insertion professionnelle des diplômés de 2iE et le placement de ses stagiaires.

## Qui sont les membres du Cercle ?

Le Cercle est ouvert à tous les DRH d'entreprises, dirigeants, cadres opérationnels, enseignants et experts œuvrant dans les domaines professionnels de 2iE. L'adhésion, volontaire et gratuite, doit juste se manifester par un courrier adressé au Directeur du Technopôle.

Une fois l'adhésion enregistrée, une carte d'adhésion est envoyée au nouveau membre qui est ajouté à la mailing-list du Cercle et associé aux différentes activités.

La composition du Cercle est paritaire : Corps enseignant 2iE + DRH d'entreprises

La coordination et l'animation sont assurées par le Technopôle 2iE.

Modèle de courrier d'adhésion et renseignements complémentaires : [technopole@2ie-edu.org](mailto:technopole@2ie-edu.org)  
Tél. : +226 25 49 28 00

## Comment, en pratique, le Cercle des DRH procède-t-il pour élaborer et présenter ses propositions ?

En pratique, le Technopôle en concertation avec le corps enseignant 2iE présente un calendrier de rencontres et des thématiques de réflexion au titre de l'année en cours qui peuvent être amendés par les membres du Cercle.

Le calendrier comprend :

- > des ateliers de groupes de réflexion par métier ou secteur d'activités
- > des conférences
- > la participation, sur appel à candidature puis désignation par 2iE, aux comités de pilotage des spécialités

Chaque atelier ou conférence fera l'objet d'un compte rendu adressé à l'ensemble des participants.

A la fin de l'année concernée, les travaux sont compilés et présentés à la Direction Générale 2iE.

Certains résultats de travaux particulièrement significatifs pourront faire l'objet d'une publication ou d'une large diffusion aux partenaires de 2iE, sauf avis contraire de l'un des membres du Cercle des DRH 2iE (clause de confidentialité).

**SPONSOR OFFICIEL**

